



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 20 juin 2019 à 20h00

Centre communal de Montoly à Gland

La douzième séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon pour la législature 2016-2021 est ouverte par *Mme Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Gland d'accueillir cette assemblée.

1. Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que :

- Pour les préavis Ordinaires 38 communes sont présentes, représentant un total de 100 voix.
- Pour les préavis DISREN, 35 communes sont présentes avec un total de 95 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a reçu trois propositions de modification de l'Ordre du Jour :

Modification 1 : Faire suivre le Rapport de gestion 2018 directement après celui des Comptes 2018.

Modification 2 : Ajouter un point supplémentaire "Election de la commission permanente du DISREN"

Modification 3 : Ajouter un second point supplémentaire pour la motion Pierre Wahlen "Proposition de règlement DISREN"

Mme *Valérie Jeanrenaud* procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté avec 99 oui, 1 non et 0 abstentions

3. Communications du Bureau

La Présidente informe que de nouvelles cartes à codes-barres, avec le récent logo Région de Nyon, seront établies d'ici à la fin de l'année. Elle remercie les nouveaux délégués qui n'ont pas encore reçu de carte à ce jour de patienter d'ici là.

Elle remercie également tous les délégués qui ont déjà envoyé leurs numéros de portable et prie d'avance tous les autres de ne pas oublier de le faire.

4. Assermentations

Il n'y a pas de délégués à assermenter.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2019 à Trélex

Des demandes de modifications sont formulées aux points 8, 9, 12 et 13

Points 8 et 12 : Les corrections concernent des coquilles dans le texte.

Point 9 : Composition de la commission pour le "Postulat Michel Girardet". M. Michel Girardet remplacera M. Philippe Thévenot qui confirme laisser sa place.

Point 13 : Modification de rédaction au 3ème paragraphe .

Texte original

François Vautier (délégué CC, Trélex) a appris que la liaison Télédôle aurait du retard par rapport au planning, alors il se demande quel serait l'impact sur les finances de l'année prochaine. *Chantal Landeiro (membre du CoDir)* répond que la Région a CHF 300'000.- de loyer ; à chaque fois qu'un aménagement supplémentaire est effectué, on monte en graduation mais on continue à percevoir un loyer de la Sogestar. Les comptes Télédôle sont favorables car les coûts sont maîtrisés grâce à une bonne gestion ; les comptes sont assainis jusqu'à ce que Télédôle puisse rembourser.

Texte corrigé

François Vautier (délégué CC, Trélex) a appris que la liaison Télédôle aurait du retard par rapport au planning, alors il se demande quel serait l'impact sur les finances de l'année prochaine. *Chantal Landeiro (membre du CoDir)* répond que Télédôle a CHF 300'000.- de loyer ; à chaque fois qu'un aménagement supplémentaire est effectué, le loyer monte en graduation mais Télédôle continue à percevoir un loyer de la Sogestar. Les comptes de Télédôle sont favorables car les coûts sont maîtrisés grâce à une bonne gestion ; les comptes sont assainis jusqu'à ce que Télédôle puisse rembourser son prêt.

Le procès-verbal modifié est adopté par 95 oui, 0 non et 5 abstentions

6. Election du Président

Pour ce point de l'Ordre du Jour, Mme Valérie Jeanrenaud laisse sa place à Mme Amélie Cherbuin, Vice-présidente.

Mme Valérie Jeanrenaud est candidate et il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Valérie Jeanrenaud est réélue à la Présidence du Conseil intercommunal à l'unanimité

7. Election du Vice-Président

Mme Amélie Cherbuin est candidate et il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Amélie Cherbuin est réélue à la Vice-présidence du Conseil intercommunal à l'unanimité

8. Election des Scrutateurs

MM. Luc Mouthon et Jacques Mugnier sont candidats. Il n'y a pas d'autres candidats.

MM. Luc Mouthon et Jacques Mugnier sont réélus Scrutateurs à l'unanimité

9. Election des Scrutateurs suppléants

Mme Marinella Page et M. Edgar Cretegy sont candidats. Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Marinella Page et M. Edgar Cretegy sont réélus Scrutateurs suppléants à l'unanimité

10. Election de la commission permanente du DISREN

La Présidente donne la parole à M. Pierre Wahlen.

M. Pierre Wahlen (*Délégué Communal, Nyon*) souligne que la nomination d'une commission permanente du DISREN est compatible avec l'article 7 du Règlement du Conseil intercommunal.

La Présidente donne la parole à M. Gérald Cretegy (*Président du CODIR*).

M. Gérald Cretegy confirme que le Comité de direction de Région de Nyon est favorable à la nomination d'une telle commission. Cependant, il se demande si le moment est opportun.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre Wahlen est d'avis que cette commission doit être nommée rapidement pour réfléchir sur comment travailler et dialoguer ensemble.

Mme Chantal Maurer (*Députée municipale, Mont-sur-Rolle*) pose la question de pourquoi nommer une commission alors que ses tâches n'ont pas été définies.

M. Pierre Stampfi (*Délégué Communal, Chavannes-de-Bogis*) propose de modifier d'abord le règlement du Conseil intercommunal puis de passer à la nomination de cette commission.

M. Olivier Hog (*Délégué Communal, Le Vaud*) informe que ce point a été discuté lors de la dernière réunion du groupe de travail Jura-Lac : il est important que la commission participe, avec le CODIR, à la définition de son rôle.

La Présidente procède au vote.

L'élection de la commission permanente DISREN est acceptée par 56 oui, 24 non et 15 abstentions

La Présidente procède à l'élection des membres de la commission DISREN.

Commission DISREN - Membres:

Pierre Wahlen (*Délégué communal, Nyon*)

Elvira Rölli (*Députée municipale, Arzier-le-Muids*)

Evan Lock (*Délégué communal, Gland*)

Adrian Hochreutener (*Délégué communal, Gland*)

Roberto Dotta (*Délégué municipal, Chavannes-des-Bois*)

Patrice Morin (*Délégué communal, Crassier*)

Pierre Stampfli (*Délégué communal, Chavannes-de-Bogis*)

11. Préavis n° 45-2019 « Comptes 2018 »

La Présidente invite M. Francis Costiou, rapporteur de la commission des Finances (COFIN), à lire les conclusions du rapport (Cf. Rapport de la COFIN sur les Comptes 2018).

La Présidente donne la parole à Mme Chantal Landeiro (*Membre CODIR*) qui apporte deux commentaires :

- Concernant le soutien de CHF 15'000.- accordé à la patinoire de Perroy, le CODIR confirme qu'il s'est engagé pour deux saisons hivernales (2018 - 2019 et 2019 - 2020) uniquement et que ce soutien ne doit pas être considéré comme pérenne.
- A la fin du rapport de commission, la somme correspondant à la marge d'auto-financement citée correspond en fait à un amortissement.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

Le préavis n° 45 - 2019 « Comptes 2018 » est accepté à l'unanimité

12. Rapport de Gestion 2018

La Présidente invite M. Patrick Bréchon, rapporteur de la commission de Gestion (COGES) à lire les conclusions du rapport (Cf. Rapport de la COGES sur le rapport de Gestion 2018).

La Commission de Gestion émet, à la majorité, les vœux suivants :

1. Le CoDir précisera, lors de la séance du 20 juin 2019, de quel(s) fond(s) provien-nen-t la part du salaire de deux collaborateurs de la mobilité et de celui du marketing.
2. Le CoDir intégrera dans son rapport de gestion, lors des années à venir, le tableau comprenant le nombre de collaborateurs avec l'équivalent temps plein, la fonction de chaque collaborateur, ses tâches et le % de son salaire payé par les cotisations ordinaires, par un préavis ou par des tiers, sans que la CoGes ne le demande.
3. Le CoDir dressera un tableau avec les valeurs au 31 décembre comprenant :
 - Le nombre d'entreprises des Communes membres en séparant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire,
 - Le nombre de nouvelles entreprises installées dans le district,
 - Le nombre d'entreprises ayant quitté le district ou cessé leur activité,
 - Le nombre de postes de travail par secteur.
4. Le prochain rapport du FRET comprendra un tableau avec les rentrées financières des communes et autres partenaires pour 2019, les versements faits en 2019, la valeur résiduelle du fond à fin 2019, les engagements en cours ainsi que les noms des membres de la commission.
5. Le CoDir présentera les préavis au CI avant que l'exécution de ces derniers ne soit entamée.
6. Au vu du montant total des subventions accordées à la discrétion de la commission de la culture et du CoDir et au vu de son augmentation de 83.86% (voir 161.72% si l'on considère l'avance de juin 2018 pour l'Usine à Gaz), le CoDir proposera une enveloppe annuelle maximale, ou sur une période donnée, par le biais d'un préavis soumis au CI, sur la même base que pour les quatre principaux bénéficiaires.
7. Améliorer le soutien au sport dans la région.

8. Effectuer un audit par législature dans le but de lever toutes les incertitudes liées aux comptes.
9. Le CoDir intégrera dans son rapport de gestion un rapport annuel sur les activités du Conseil des Jeunes.

La Commission de Gestion émet, à la majorité, les recommandations suivantes:

- a) Commander une étude sous la forme d'un audit mené par un consultant indépendant qui permettrait à notre Association de mieux appréhender le besoin de reconduire le programme «Fonds TP».
- b) Finaliser au plus vite les conventions entre la Région et le Réseau Ecologique.
- c) Modifier la composition de la commission de la culture afin d'éviter tout problème de conflit d'intérêt.
- d) Modifier la composition de la commission d'évaluation des projets sportifs afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

La Commission de Gestion émet, à la majorité, l'observation suivante:

Les faits démontrent que Région de Nyon a prêté de l'argent à la SOFREN, qu'il ne s'agit pas d'un placement mais bien d'un prêt, ce qui aurait dû faire l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal.

En conclusion, la COGES recommande d'adopter le rapport de gestion du CODIR, à l'exception des chapitres de la gestion des relations avec la SOFREN et de la gestion des subventions de la culture.

La discussion est ouverte.

Mme la Présidente passe la parole à M. Gérald Cretegy (*Président du CODIR*)

Ce dernier salue le travail considérable de la COGES. Le CODIR est surpris de la forme et du canevas du rapport. Celui-ci ne contient pas les rectificatifs donnés par le Comité de direction. De plus, il n'est pas possible de publier ce rapport, tel quel, sur le site Internet car les noms de certains collaborateurs y figurent.

Au chapitre « Culture », M. Gérald Cretegy précise que le Comité de direction applique ce que le Conseil intercommunal a validé. Pour exemple, « Soutien à l'Usine à Gaz », la COGES a attribué des montants différents.

Au chapitre « SOFREN », les sommes investies représentent une avance. Il est vrai que le CODIR aurait dû passer par le dépôt d'un préavis.

Le CODIR prend bonne note des vœux, toutefois, il encourage les délégués à ne pas exclure le chapitre « SOFREN » lors du vote.

Mme Chantal Maurer (*Déléguée municipale, Mont-sur-Rolle*) demande à ce que les remarques et la recommandation de la COGES sur les transports publics soit retirées. Elle souligne que Région de Nyon finance des paires de courses à raison de 25% du budget total et que la différence de prix est due aux diverses distances. M. Patrick Bréchon demande le point de vue du Codir en rapport avec la remarque précédente de Mme Chantal Maurer. M. Pierre Graber précise que ce sont les fonds de courses qui sont payées par les communes et qu'il est difficile d'établir le prix de la ligne TP de cette manière-là.

Concernant la mobilité, la Commission retire sa recommandation et est d'accord de rediscuter certains points en réunion avec le Codir. Par contre, la Commission maintient son refus pour la Sofren et la Culture.

La Présidente procède sur le vote du premier amendement : l'assemblée est-elle d'accord d'exclure de ce rapport le chapitre de la gestion de la relation avec la Sofren ? Cet amendement est refusé par 56 non, 25 oui et 20 abstentions.

La Présidente procède ensuite sur le vote du deuxième amendement : l'assemblée accepte-elle de ne pas donner décharge au CoDir pour la gestion des subventions de la culture ? L'assemblée refuse ce deuxième amendement par 84 non, 10 oui et 7 abstentions.

Finalement, Valérie Jeanrenaud demande si l'assemblée donne décharge au Codir pour le Rapport de Gestion 2018.

Le rapport de Gestion 2018 est adopté par 81 oui, 6 non et 14 abstentions

13. Préavis n° 46-2019 «Participation de CHF 67'000.- du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021»

La Présidente invite M. Damien Richard, rapporteur de la commission ad hoc, à lire les conclusions du rapport.

La commission ad hoc du préavis 46-2019-TP salue la variante choisie concernant la préférence donnée à la mise en place de lignes fixes. Elle estime que c'est au travers d'une simplification de l'utilisation, un bus à une heure fixe sur un trajet fixe, que les gens vont s'approprier ces nouvelles offres. Elle déplore que les communes de la ligne du NStCM se soit contentées de cette offre actuelle, soit un départ de Nyon à 01h00 pour arriver à St-Cergue à 01h31 et espère qu'il s'agisse d'une première étape et que les autres suivront.-

Finalement, la commission salue la participation du canton qui prendra le 50% du financement à sa charge, alors que la partie restante sera discutée avec les communes. La Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 46-2019-TP recommande aux délégués et déléguées du Conseil intercommunal d'accorder le crédit de CHF 67'000.-- du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour la période horaire 2020-2021 et d'imputer le montant total de CHF 67'000.-- sur le Fonds TP.

Personne ne demandant la parole, ce préavis est passé au vote.

Le préavis 46 - 2019 est adopté par 99 oui, 0 non et 2 abstentions

14. Préavis n° 47-2019 «Mesures de promotion de la mobilité»

La Présidente invite M. Rupert Schildböck, rapporteur de la commission ad hoc, à lire les conclusions du rapport.

Rappelant que la mobilité représente un des sept domaines d'activité principaux de l'association et que dans son programme de législature 2016-2021, le Comité de direction vise à «poursuivre les efforts d'amélioration de mobilité, mettant notamment l'accent sur les mesures incitatives et de sensibilisation des voyageurs ainsi que sur la promotion de nouvelles formes de mobilité alternative».

Considérant la synthèse du Forum régional sur la mobilité du printemps 2018 ainsi que le Bilan du Programme Transport publics 2011-2017 publié en avril 2018, qui tous les deux mettaient en avant l'importance du développement progressive et continu des mesures de communication pour accompagner la mise en place des différents projets dans le domaine de la mobilité en générale et de la mobilité douce et la mobilité interentreprises en particulier.

Notant avec intérêt le bilan positif que le Comité de direction a tiré de la phase test de la mesure Guichet Mobile dans le cadre du projet visant des mesures structurantes de promotion pour la mobilité pour 2017 et 2018 (préavis 13-2017) à Terre Bonne (Eysins) ainsi que le bilan d'un projet similaire porté par la Ville de Nyon (et accompagné par l'association Région de Nyon) à Vuarpillière (Nyon).

Convaincue que des mesures telles que prévues par le présent préavis doivent et peuvent davantage contribuer au développement continu d'un politique de mobilité régionale en faveur de déplacements moins polluants et permettant de ne pas charger plus encore un réseau routier d'ores et déjà saturé.

Le Commission recommande aux déléguées et délégués du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon

- d'accepter la proposition du Comité de direction de l'association Région de Nyon dans son préavis 47-2019;

- d'accorder le crédit de CHF330'000.-- en faveur des mesures de promotion pour la promotion de mobilité ;

- d'imputer ce montant sur le compte du Fonds TP affecté.

Elle invite le Comité de direction à en informer les communes partenaires du Programme TP qui ne sont pas des communes membres de l'association Région.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 47 - 2019 est adopté à l'unanimité
--

15. Motion Pierre Wahlen «Proposition de projet de règlement DISREN»

Mme Valérie Jeanrenaud donne la parole à M. Pierre Wahlen.

Selon de dernier, il paraît nécessaire de préciser dans un règlement à venir les éléments suivants : tout d'abord, il s'agit de définir quelques critères «incontournables» que devraient réunir un projet régional. A titre d'exemple: bassin de population concerné par le projet, démonstration d'une clause du besoin à l'échelle régionale, procédures pour la concrétisation d'un projet régional, etc...Trop souvent, la pratique actuelle donne le sentiment que les projets régionaux sont issus de besoin communaux affublés d'un intérêt régional.

S'il s'agit d'une infrastructure dont la localisation n'est pas subordonnée à un lieu, (comme une patinoire ou un centre sportif régional par exemple) alors le CODIR pourrait faire un appel à candidature afin de trouver la localisation la mieux adaptée à ce besoin. De même, le contenu programmatique de cette infrastructure devrait faire l'objet d'un appel à toutes les communes membres afin de répondre aux besoins non seulement locaux mais aussi et surtout régionaux. Les infrastructures routières ou de mobilité douce n'ont quant à elle de sens que si elles s'inscrivent dans un plan général clairement défini afin d'assurer à terme, par exemple des continuités de modes doux sur l'ensemble de la région. Ne pourraient donc être éligibles que les projets qui s'inscrivent dans cette planification régionale. Le CODIR a proposé récemment de créer une commission permanente DISREN.

La présente motion pourrait être le premier objet dont la commission DISREN se saisit. Cela permettrait d'ouvrir le débat et d'aborder les préoccupations de notre Conseil à propos du financement solidaire des projets régionaux. Il est donc proposé que ce projet de règlement soit renvoyé à la commission permanente nouvellement créée.

La motion Pierre Wahlen est renvoyée à la Commission permanente DISREN

par 85 oui, 6 non et 4 abstentions

16. Réponse partielle du Codir à l'interpellation d'Alain Barraud « La mobilité immédiate »

M. Pierre Graber, membre du CODIR, rappelle les questions qui avaient été posées par M. Alain Barraud : avons-nous connaissance des démarches d'autres régions qui rencontrent des situations de mobilité similaires? Avons-nous une vision des potentiels de développement de logements dans le district de Nyon, dans le pays de Gex et dans le Jura français? La Région de Nyon et Pays de Gex Agglomération travaillent-elles sur des solutions novatrices de mobilité? Usine d'embouteillage de Divonne: quelle position de la Région de Nyon? Pouvons-nous faire opposition et accompagner les communes de Terre Sainte?

Concernant les démarches des régions face aux problématiques de mobilité, il y a deux exemples à l'échelle vaudoise:

- ARCAM: projet de services à la mobilité «P+Régio»
- PALM: élaboration d'une stratégie de développement du réseau des axes forts des transports publics et des mobilités douces.

Dans sa réponse, M. Pierre Graber souligne le potentiel de développement de la Région, qui est d'environ 26%, ainsi que des solutions novatrices.

Concernant la position régionale sur le projet d'usine d'embouteillage à Divonne, la Région de Nyon enverra trois courriers d'ici fin juin:

1. Réponse de soutien à Chavannes-de-Bogis et les communes ayant fait le recours gracieux en France, en concertation avec les communes de Terre Sainte.
2. Courrier à la Commune de Divonne et au Pôle métropolitain du genevois français pour engager un dialogue.
3. Courrier à Mmes De Quattro et Gorrite pour les alerter sur le dossier et le besoin de soutien sur les problématiques environnementale, de mobilité et de transit douaniers sur la route cantonale.

M. Alain Barraud (*Délégué municipal, Chavannes-de-Bogis*) prend la parole pour dire que Région de Nyon devrait réfléchir à la mobilité à l'horizon 2030. Qu'en sera-t-il des transports dans le district ?

Pierre Stampfli (*Délégué communal, Chavannes-de-Bogis*) estime que la réponse du CoDir est très partielle. Concernant Chavannes-de-Bogis, les utilisateurs des transports n'arrivent pas à les prendre un jour sur deux. La Région pourrait-elle y remédier ? Le CoDir espère que le trafic sera plus fluide par la suite.

M. Patrice Morin (*Délégué communal, Crassier*) demande si la Région est en mesure de traiter avec le Grand Genève.

M. P.-A. Schmidt (*Membre du CoDir*) répond que cela est le cas puisqu'une motion est déposée au Grand Conseil de Genève.

Mme Amélie Cherbuin (*Députée communale, Coppet*) revient sur l'usine de Divonne et pense qu'il faut prendre impérativement position sur la gestion de l'eau car cela pourrait tarir certaines sources, comme par exemple à la Rippe.

M. Alain Barraud propose une résolution, ci-annexée, qui est acceptée par 95 oui, 0 non et 6 abstentions.

17. Communications du CoDir

La présentation est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes.

18. Dépôt de préavis

44-2019 : Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025

Sont nommés :

Mme Elvira Rölli, Arzier-Le Muids, M. Pierre Wahlen, Nyon, M. Evan Lock, Gland, M. Adrian Hochreutener, Gland, M. Patrice Morin, Crassier, M. Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois, M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis.

49-2019 - DISREN : Requalification de la RDU 1^{ère} étape Eysins

Sont nommés :

M. Jacques Hanhart, Nyon, Mme Muriel Rosselet, Burtigny, M. Michel Girardet, Gland, M. Luc Badan, Crassier, Mme Amélie Cherbuin, Coppet.

52-2019 - DISREN : Demande de crédit pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district

Sont nommés :

M. Thomas Marchand, Coppet, M. Georges Rochat, Eysins, M. Michel Girardet, Gland, Mme Régina Bovet, Gland, M. Damien Richard, Longirod.

19. Divers et propositions individuelles

Gérard Mury (*Délégué communal, Borex*) demande si le CoDir a été consulté lors de la modification des tarifs concernant le Léman Express. Le CoDir répond que cela n'a pas été le cas.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne la parole à M. Gérald Crtegny, Syndic des lieux qui convie l'Assemblée à l'apéritif qui est servi dans le foyer.

La séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente



Valérie Jeanrenaud



p.p. Le Secrétaire suppléant



Andres Zähringer

Le Vaud et Duillier, le 11 septembre 2019